**Non à la répression syndicale au Lycée Jacques Brel de Choisy-le-Roi !**

Une procédure de sanction disciplinaire est engagée contre Lahcène Dehak, enseignant au lycée Jacques Brel, à la suite d’un rapportde sa proviseure pour des faits survenus à la rentrée des vacances de la Toussaint. Ce jour-là, Lahcène aurait proféré à son encontre des« propos offensants et déplacés ».

A la suite de l’assassinat sauvage de Samuel Paty par un intégriste, deux heures de concertation entre enseignants, avant la reprise des cours, avaient été prévues par le ministère lundi 2 novembre. Pourtant, trois jours avant la rentrée, Blanquer rétropédalait et annonçait que les cours devaient reprendre dès 8h. Du ministère au Rectorat, l’heure était à l’autoritarisme : les enseignants étaient sommés de faire la minute de silence à 11 heures précises, de consigner tout incident puis de les faire remonter au Rectorat, et, pourquoi pas  de faire intervenir la police comme cela a été le cas au lycée Maximilien Perret d’Alfortville où trois élèves ont été placés en garde à vue.

Au lycée Jacques Brel, ce climat a encouragé les dérives autoritaires de la cheffe d’établissement. Alors que dans beaucoup d’établissements, des réunions étaient malgré tout organisées, elle a catégoriquement refusé qu’il en soit ainsi malgré les demandes des enseignants. Par conséquent, ils ont débrayé et se sont réunis dès 7h 45 afin d’envisager la suite des événements et la reprise des élèves.

La proviseure a cru pouvoir le leur interdire. Elle est montée en salle des profs, les interpellant individuellement et leur affirmant qu’ils étaient dans l’illégalité en tenant cette réunion. Sans succès, puisqu’il lui a été rappelé que la totalité des syndicats avaient déposé des préavis de grève. Elle est ensuite allée voir les surveillants, leur interdisant de rejoindre les profs. Puis elle est remontée à 10 h, apostrophant ceux-ci à nouveaux.

Stupéfaction générale, quelques heures plus tard, quand les enseignants ont appris que la proviseure avait déclaré avoir porté plainte contre deux collègues. Stupéfaction encore quand le 6 novembre, le Recteur, dans une communication orale aux chefs d’établissements, indiquait que parmi la trentaine d’incidents recensés dans l’Académie de Créteil lors de l’hommage à Samuel Paty, le plus grave s’était produit au lycée Jacques Brel envers un personnel de direction.

Un mois plus tard, ce n’est pas deux mais trois enseignants, le troisième lui aussi animateur syndical, qui étaient convoqués au Rectorat où ils ont été reçus au même moment dans des salles différentes !

Les enseignants du lycée étaient plus d’une vingtaine devant le Rectorat, à attendre près de 3 heures dans le froid le résultat des entretiens pour montrer leur solidarité ! La quasi-totalité du personnel avait également signé une déclaration de soutien à leurs collègues.

Depuis, en l’absence de nouvelles on pouvait penser que le Rectorat allait étouffer l’affaire. Mais pas du tout ! Le 26 mars dernier Lahcène a reçu un recommandé lui indiquant qu’une procédure pour sanction disciplinaire était ouverte à son encontre. Le plus grave : les allégations de la proviseure sont repris mot pour mot dans sa convocation. Pourtant, les enseignants présents ce jour-là ont tous témoigné, la plupart par écrit, de ce qu’ils avaient vu et entendu. Aucun des sept témoignages écrits ne va dans le sens de ce qu’affirme la proviseure. Un seul témoignage d’un supérieur hiérarchique vaut donc plus que sept témoignages de collègues ? C’est scandaleux !

En réalité, ce qu’ils ne tolèrent pas, c’est que Lahcène se soit opposé à la hiérarchie. La hiérarchie, comme il a été rappelé à un deuxième collègue lors de son entretien, ça se respecte ! Point à la ligne.

Et bien, non ! Les enseignants refusent de baisser la tête et de marcher au pas. Nous sommes tous avec Lahcène !

Lahcène risque gros : un conseil de discipline peut proposer la révocation! Pour l’instant la situation des deux autres collègues reste en suspens. Nous avons aussi conscience qu’au delà de son cas particulier, c’est un problème bien plus général qui se pose. La répression syndicale s’accentue. A Saint-Denis (93), quatre enseignants du lycée Angela Davis sont menacés. Dans d’autres académies, des enseignants ont été, parfois lourdement, sanctionnés ces derniers mois. A Melle, dans l’académie de Poitiers, le Recteur est même passé outre l’avis du conseil de discipline qui s’était opposé à la sanction.

Nous appelons **ce jeudi 8 avril à 14 h** à un rassemblement le plus large possible devant le Rectorat de Créteil.

**Solidarité avec Lahcène !**